

DEMANDE D'ORGANISATION DE CHAMPIONNATS DE LIGUE

SAISON 2020/2021

Date limite de retour : 16 octobre 2020

Rappel :

Tous les clubs peuvent demander l'organisation d'un championnat de Ligue, pour cela il y a 2 solutions :

A : Le club demandeur possède ou emprunte un stand homologué pour les disciplines demandées,

B : Le club demandeur possède un stand **non homologué**, il faut, dans ce cas, demander une dérogation au Président de la Ligue, seule personne à pouvoir donner son aval. (Voir ci-dessous)

Voir le TABLEAU DE BORD « organisation d'un championnat « Rubrique » *La Ligue confie l'organisation à une association.*

Club demandeur :

N°

Organisation souhaitée *Cocher la case »	ÉPREUVE	DATES	STAND HOMOLOGUÉ
	10 M INDOOR	28 & 29 novembre 2020	OUI NON
	ARBALETTE FIELD 18M	6 décembre 2020	OUI NON
	CLUBS 10M	31 janvier 2021	OUI NON
	ECOLES DE TIR	10 & 11 avril 2021	OUI NON
	ARMES ANCIENNES*	24 & 25 avril 2021	OUI NON
	IR 900	9 mai 2021	OUI NON
	CIBLES MOBILES 50M	16 mai 2021	OUI NON
	TIR ARMES REGLEMENTAIRES*	29 & 30 mai 2021	OUI NON
	25-50 M	12 & 13 juin 2021	OUI NON
	SILHOUETTES METALLIQUES PC	16 mai 2021	OUI NON

***Ces championnats sont soumis à un cahier des charges- Document joint à ce dossier.**

Dans le cas où ma demande serait prise en considération, l'organisation sera indiquée sur le calendrier du tableau de bord 2019/2020.

Cette demande devra être retournée à la Ligue (champagnetir@gmail.com) et en copie au secrétaire, M. Michel PILLIET michelpilliet@orange.fr.



DÉROGATION ORGANISATION CHAMPIONNAT LIGUE DE CHAMPAGNE

Saison .2020-2021

Monsieur le Président,

Je souhaite organiser le championnat :

Dates :

Club demandeur :N° du club :

Stand **non homologué.**

Dans le cas où ma demande serait prise en considération, l'organisation sera indiquée sur le calendrier des championnats.

Dans le cas où j'aurai obtenu une dérogation du Président, je recevrai ce document daté et signé.

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE :

DECISION DU PRESIDENT DE LA LIGUE :

Avis favorable :

Avis défavorable :

Date :

Signature du Président,
Jacques COLLOT

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE ARMES REGLEMENTAIRES / ARMES ANCIENNES

Les demandes seront soumises à la commission AA et TAR pour validation du stand organisateur.

Le club organisateur devra établir le planning, les feuilles d'engagement pour la compétition et l'envoi (30 jours avant la date de la compétition) :

- ✓ A la ligue de Champagne
- ✓ Au responsable des arbitres
- ✓ Au responsable GES
- ✓ Au responsable de la commission
- ✓ A tous les clubs

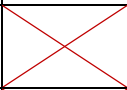
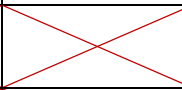
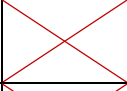
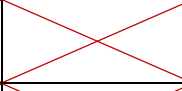

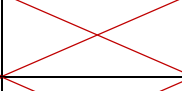
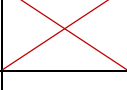
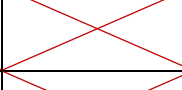

Il devra également indiquer la date limite d'inscription, le lieu, le tarif Ligue, les horaires de tir, ainsi que le plan d'accès au stand. (adresse GPS + fléchage)

Faire la demande de médailles et des coupes auprès du secrétariat de la Ligue.

Adaptation du stand pour la compétition :

- ✓ Parking signalé pour les tireurs et corps arbitral + arrêt minute pour décharger le matériel à proximité des pas de tir.
- ✓ Nombre de postes minimum et adaptés pour les différentes disciplines.
- ✓ Tables pour : retrait des fiches planning, contrôle des armes, contrôle des points.
- ✓ Personnel en nombre suffisant - 5 personnes minimum
- ✓ Tableau d'affichage : fiches planning et informations diverses. Agrafeuses et agrafes.
- ✓ Emplacement abrité pour les repas, point d'eau et toilettes.
- ✓ Horloge sur le pas de tir.

PAS DE TIR 25-50 METRES

	T.A.R	ARMES ANCIENNES
Barrières de sécurité pour les spectateurs (3 mètres en arrière des postes de tir).		
Surfaces planes pour les postes de tir.		
Table stable sur toute la largeur du pas de tir, avec pour le tireur une largeur d'1 m pour chaque poste		
Protection latérale non ajourée entre les postes de tir. Hauteur 1.60m		
Un ou plusieurs postes adaptés pour la discipline «genou»		

PAS DE TIR 100 METRES

	T.A.R	ARMES ANCIENNES
Table de tir adaptée pour le tir « couché » recouvert d'un tapis.	X	X
Emplacement pour le chargement des fusils.	X	X
Espace entre la table et la protection latérale de 0.80m minimum.	X	X
Emplacement adapté pour la pose d'une longue vue	X	X

CIBLES

	T.A.R	ARMES ANCIENNES
Support cibles avec fonds en bon état et de même hauteur.	X	X
Hauteur des cibles : 1.40 m entre le centre de la cible et le sol du pas de tir. <i>(pour pas de tir 25-50m)</i>	X	X
Cartons adaptés, 1 carton d'essai, 1 carton de précision, 1 carton de vitesse.	X	X
Tir couché : hauteur du centre de la cible égale à la hauteur de la table pour 100 et 200m	X	X
Pour les 25, 50 et 100m = 2 C50 côte à côte.	X	X
Pour les 50m = 1 C200 pour le «debout» et «genou»	X	X
Pour le 200m = 3 C200 Pour le 50m = 3 c50 <i>(pour le 22 LR)</i> Pour le 25 m : 3 cibles vitesse + 2C50	X	X
1 ciblerie de 5 gongs basculants pour armes de poing «25m».	X	X
1 ciblerie 22 LR pour le 25m et 1 ciblerie 22 LR pour le 50m. <i>Chaque ciblerie sera composée de 5 cibles basculantes (type biathlon) dont le diamètre du visuel est de 11.5 cm.</i>	X	X

PAS DE TIR PLATEAUX - ARMES ANCIENNES

- ✓ Fosse obligatoire
- ✓ 5 postes de tir de 0.70 m de diamètre situés à 8m du point de sortie du plateau.
- ✓ Tables individuelles de chargement protégées (pluie, vent) en arrière des postes de tir.
- ✓ Chaises pour les arbitres.
- ✓ Espace dégagé pour la visualisation des plateaux.
- ✓ Distance de sécurité pour le point de chute des plateaux et des plombs.
- ✓ Délimitation de la zone de sécurité pour les spectateurs *(3 mètres derrière les tables de chargement.)*

Date :

Signature du Président du club :